

Réseau
Île-de-France
Santé
Environnement

ISEE

Réseau
Île-de-France
Santé
Environnement



L'action du Département de
l'Essonne en matière d'eau
potable

ORDRE DU JOUR

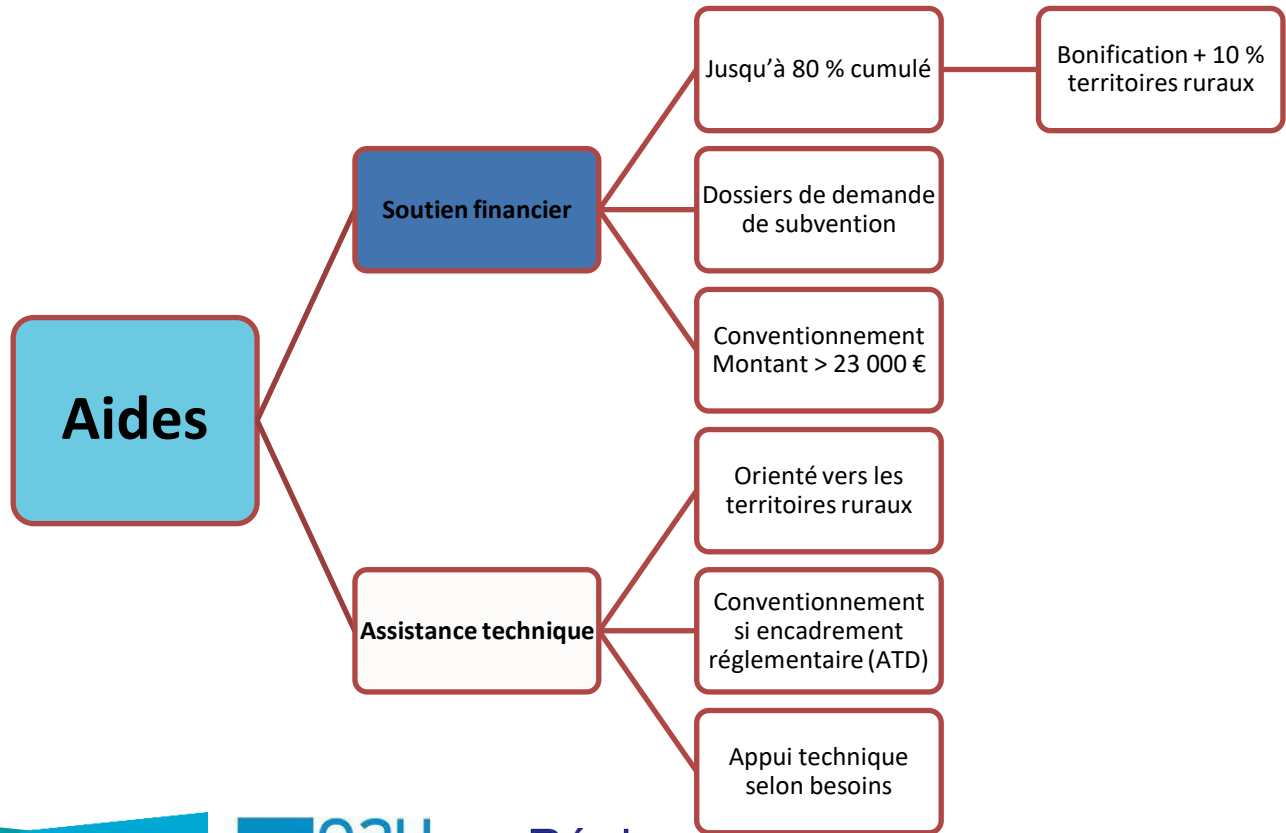
LES AIDES FINANCIÈRES

CONTEXTE & ENJEUX DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

UNE POLITIQUE D'AIDE INCITATIVE DEPUIS 25 ANS.... QUI SERA RÉVISÉE EN DÉCEMBRE 2022

Bénéficiaires

- Collectivité territoriales
- Leurs groupement
- Leurs établissements publics locaux



Partenariats anciens :

CONTEXTE & ENJEUX DE LA POLITIQUE DE L'EAU DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

.....QUI CONTRIBUE À RÉPONDRE À DES ENJEUX FORTS

Accompagner le territoire vers plus de **sobriété** en matière de consommation de la ressource

Renforcer la **solidarité** territoriale

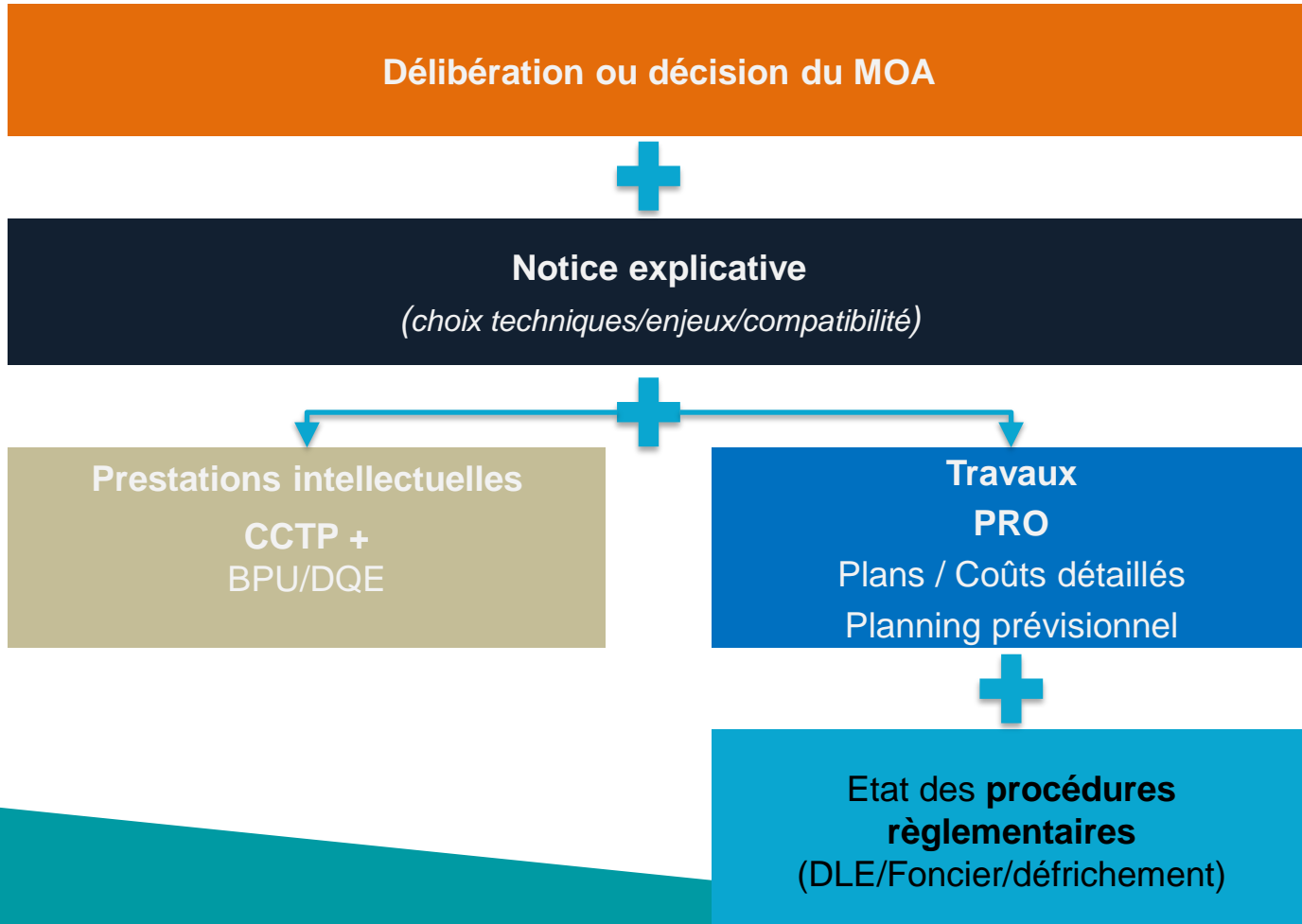
Valoriser le patrimoine des cours d'eau et des ZH

Accompagner du territoire vers plus de **résilience** face au risque d'inondation

Engager le travail de **reconquête** de la baignade en Seine

LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'EAU

Contenu du dossier de demande de subvention



EAU POTABLE

Nature	Taux de base	Ruralité	Précisions
Travaux de préservation de la ressource <ul style="list-style-type: none"> - Travaux de protection et de mise en conformité au sein des périmètres de protection ou dans les AAC - Acquisitions foncières dans les périmètres de protection ou les AAC - Comblement des forages abandonnés 	40%	-	
Etudes: schéma directeur d'alimentation en eau potable, études préalables à la réalisation de DUP, PGSSE, études de choix de mode de gestion, de transfert de compétence	Entre 10 et 40%	-	
Travaux de production d'eau potable <ul style="list-style-type: none"> - Recherche et création de forages et de captages - La mise en œuvre et l'amélioration de dispositifs de traitement 	15%	+10 %	
Travaux d'amélioration de la desserte et du stockage d'eau potable: <ul style="list-style-type: none"> - Création d'interconnexion - Réhabilitation de réservoirs d'eau potable 	15%	+10%	PR
Travaux d'économies d'eau: Aménagement de bâtiments existants permettant de limiter la consommation d'eau potable	25% HT		
Travaux d'instrumentation et de télégestion	15%HT	+10%	
Travaux de distribution d'eau potable	20% HT	+10%	PR, PFD

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ AUX AIDES

Conditions d'éligibilité aux aides

- l'existence d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable ou d'un diagnostic de fonctionnement des réseaux d'eau potable ;
- la non-utilisation par la collectivité de produits phytosanitaires, sauf en cas d'espaces soumis à contraintes
- un engagement dans une démarche de délimitation de l'aire d'alimentation du captage (AAC) et de mise en place d'une politique de réduction des sources de pollutions diffuses, dans les cas de nappes d'eau où cette démarche est pertinente ;
- l'engagement d'une démarche d'optimisation des réseaux de distribution d'eau potable en cas de performance insuffisante : rendement ≤ 80 % en zone rurale ou rendement ≤ 85 % en zone urbaine.
- la réalisation des travaux sous charte qualité réseaux d'eau potable pour les travaux de renforcement, renouvellement et création d'interconnexion

Attention: Pour bénéficier d'aides au titre de la Politique de l'eau actuelle les dossiers doivent arriver au plus tard fin juillet 2022



— TERRE D'AVENIRS —

MERCI DE VOTRE ATTENTION

POUR TOUT RENSEIGNEMENT VOUS POUVEZ
CONTACTER

YANN BARDET, YBARDET@CD-ESSONNE.FR

AMANDINE LUEZ ALUEZ@CD-ESSONNE.FR

0160919687